

## SOMMAIRE

---

### ÉTUDES ET TRAVAUX

- 386 **Michel AMANDRY**  
Monnaies inédites provinciales frappées à Zéphyrium, en Cilicie Plane
- 388 **Arnaud CLAIRAND, René WACK**  
Les quarts et huitièmes d'écu de Louis XIII dits « à la croix fleuronée » :  
Bayonne 1611 et Rennes 1611-1612
- 396 **Fernand ARBEZ, Christian CHARLET, Arnaud CLAIRAND, Jean-Yves KIND**  
Les monnaies d'or frappées sous Louis Delacroix, maître de la Monnaie de Paris  
(1635-1642)
- 402 **Fernand ARBEZ**  
Les fabrications de monnaies à Paris au moulin de 1640 à 1645
- 404 **Arnaud CLAIRAND**  
De mystérieuses étoiles sur le monnayage parisien (1641-1653)

### CORRESPONDANCES

- 410 **Jean-Claude RICHARD RALITE**  
Une imitation d'une drachme grecque de Sinope  
et les monnaies de l'oppidum de Villasavary (Aude)

### SOCIÉTÉ

- 413 Compte rendu de la séance du 3 décembre 2016

## PROCHAINES SÉANCES

---

**SAMEDI 07 JANVIER 2017** - 14h - Quadrilatère Richelieu de la BnF

**SAMEDI 04 FÉVRIER 2017** - 14h - Quadrilatère Richelieu de la BnF, séance Cécile Morrisson

**SAMEDI 04 MARS 2017** - 13h30 - Quadrilatère Richelieu de la BnF (Assemblée Générale)

## ÉTUDES ET TRAVAUX

Michel AMANDRY\*

### Monnaies inédites provinciales frappées à Zéphyrium, en Cilicie Plane

La cité de Zéphyrium, l'actuelle Mersin, est située en Cilicie Plane, entre Soloi-Pompeïopolis et Tarse. Comme nombre de cités sous l'Empire romain, elle a émis un monnayage intermittent, entre Hadrien, qui lui a accordé le titre d'Hadrianopolis, et Septime Sévère. Celui-ci a été précédé, à époque hellénistique, par un monnayage autonome qu'il est difficile à dater, sans doute au 1<sup>er</sup> siècle avant J.-C. (encore que certains types pourraient dater de l'époque impériale et avoir été émis comme divisionnaires de monnaies portant un portrait impérial).

Ce monnayage a été étudié par E. Levante<sup>1</sup>, qui avait réuni à l'époque 97 exemplaires frappés par cette cité. E. Levante connaissait, pour l'époque impériale, des monnaies aux noms d'Hadrien, Hadrien et Sabine, Antonin, Faustine II<sup>2</sup>, Lucius Verus et Septime Sévère. Le catalogue du monnayage d'Hadrien a été actualisé récemment dans le *RPC III*<sup>3</sup> et les frappes d'Antonin, Faustine II et Lucius Verus se trouvent sur le *RPC IV Online*.

Il semblait étonnant qu'un monnayage de Marc Aurèle n'ait pas été frappé et cette lacune est désormais comblée, grâce à deux exemplaires auxquels j'ai eu accès. Ils se décrivent ainsi :

1. AYT KAIC M AYPHA-ANTQNINOC CEB ; tête laurée de Marc Aurèle à dr. ; dans le champ, à g. et à dr., Π Π. [ΑΔΡΙΑΝ]ΟΠΟΛΕΙ-[ΤΩΝ ΖΕΦΥΡΙΩΤΩΝ] ; Dèmos assis à g., tenant une couronne dans la main dr., la g. s'appuyant sur un sceptre ; étoile dans le champ à dr. ?



Figure 1 - P 2016. 165 ; 12,25 g ; 12 h ; au droit, contremarque : caducée (*GIC 393*<sup>4</sup>).  
La même contremarque se trouve sur des monnaies d'Antonin<sup>5</sup> et de Lucius Verus<sup>6</sup>.

\* Président de la SFN.

1. LEVANTE 1988.

2. LEVANTE 1988, p. 140, n° 91 : monnaie unique conservée à Istanbul ; son attribution à Faustine mère doit être abandonnée ; le portrait est celui de Faustine II, dont la frappe date certainement du règne de Marc Aurèle en raison de la légende de droit ΦΑΥΚΤΙΝΑ ΚΕΒΑΚΤΗ. Le *RPC IV Online* (n° 9828) corrige l'attribution, sans choisir entre les règnes d'Antonin ou de Marc Aurèle.

3. AMANDRY *et alii* 2015.

4. HOWGEGO 1985.

5. LEVANTE 1988, n° 88 ; *RPC IV Online*, 4994/10.

6. LEVANTE 1988, n° 94 et Pl. 35, 94.

2. ΑΥΤ Κ Μ ΑΥ-Ρ ΑΝΤΩΝΙΝΟC ; buste lauré et drapé de Marc Aurèle à dr., avec paludamentum, vu de trois quarts en arrière ; dans le champ, à g. et à dr., Π Π. [ΑΔΡΙΑΝ]ΟΠΟ-Λ-ΕΙΤΩΝ ΖΕΦΥΡΙΩ[ΤΩΝ] ; Dèmos assis à g., tenant une couronne dans la main dr., la g. s'appuyant sur un sceptre ; étoile dans le champ à dr.



Figure 2 - Collection CGT ; 11,94 g ; 12 h.

À ces deux monnaies, il convient d'en ajouter une troisième, passée en vente il y a quelques années, qui se décrit ainsi :

3. [ ] ; buste lauré et cuirassé de Commode à dr. ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛ[ΕΙΤΩΝ ΖΕΦΥΡΙΩΤ]ΩΝ ; Dèmos assis à g., tenant une couronne dans la main dr., la g. s'appuyant sur un sceptre ; dans le champ à dr., Β Ζ.



Figure 3 - Classical Numismatic Group EA 300, 10 avril 2013, lot 165 ; 10.68 g ; 12h.

Cette monnaie était attribuée à Marc Aurèle et les experts de CNG précisait bien qu'aucune monnaie de Marc Aurèle n'était connue. Mais s'agit-il bien de Marc Aurèle ? Ce n'est pas son portrait et on notera l'absence des lettres ΠΠ dans le champ. Il ne fait pas de doute pour moi que nous avons affaire à un portrait, certes un peu caricatural, de Commode, qui lui également était absent de la suite des empereurs ayant frappé monnaie. Il me semble que cette identification est assurée par la date qui se trouve dans le champ à dr. : Β Ζ, soit 62. Aucune monnaie de Zéphyrium Hadrianopolis n'est datée par une ère locale, mais lorsque la cité a reçu d'Hadrien le nom d'Hadrianopolis, en 131<sup>7</sup>, elle a parfaitement pu inaugurer une ère spéciale : en admettant que l'an 1 de cette nouvelle ère date de 131/132, la monnaie de Commode date de 192, la dernière année de son règne.

7. BIRLEY 1997, p. 259-261.

## Bibliographie

- AMANDRY *et alii* 2015 : M. AMANDRY, A. BURNETT *et alii*, *Roman Provincial Coinage III. Nerva, Trajan and Hadrian (AD 96-138)*, London / Paris, 2015 (ici RPC III).
- BIRLEY 1997 : A.R. BIRLEY, *Hadrian, the restless emperor*, London, 1997.
- HOWGEGO 1985 : C. HOWGEGO, *Greek Imperial Countermarks*, London, 1985 (ici GIC).
- LEVANTE 1988 : E. LEVANTE, *The Coinage of Zephyrion in Cilicia, NC*, 1988, p. 134-141 et Pl. 32-35.
- RPC IV Online : [www.rpc.ashmus.ox.ac.uk](http://www.rpc.ashmus.ox.ac.uk).

Arnaud CLAIRAND, René WACK

### **Les quarts et huitièmes d'écu de Louis XIII dits « à la croix fleuronnée » : Bayonne 1611 et Rennes 1611-1612**

Un arrêt de la Cour des monnaies du 11 décembre 1610, prescrivit d'utiliser la nouvelle titulature au nom de Louis XIII à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1611<sup>1</sup>. Des copies de cet arrêt, accompagnées de « cartons » (modèles) furent expédiées vers les différents ateliers monétaires entre le 13 décembre 1610 et le 18 février 1611<sup>2</sup>. Dès lors, la plupart des quarts et huitièmes d'écu frappés durant le règne de Louis XIII présentèrent une croix fleurdalisée (Dup. 1332-1333A)<sup>3</sup>. En 1964, Jean de Mey signala toutefois un quart et un huitième d'écu à la croix fleuronnée de 1611, respectivement frappé à Rennes et à Bayonne<sup>4</sup>. À la suite de Jean de Mey, Frédéric Droulers en 1987<sup>5</sup> puis Jean Duplessy en 1989<sup>6</sup> ont intégré à leurs ouvrages, sous un numéro particulier, ces types de quarts et huitièmes tout en y ajoutant de nouveaux millésimes. Frédéric Droulers, dans la dernière édition de son *Répertoire*<sup>7</sup>, recense des quarts d'écu au millésime 1611 pour les ateliers de Bordeaux, Bayonne et Rennes, ainsi qu'un exemplaire au millésime 1615 frappé à Bayonne. En outre, il mentionne également de nombreux huitièmes d'écu à la croix fleuronnée frappés entre 1611 et 1629. L'étude des exemplaires retrouvés nous offre toutefois un aperçu bien différent. Le dépouillement d'archives inexploitées, vient utilement compléter nos observations tout en permettant de mieux comprendre les conditions d'émissions des quarts et huitièmes d'écu à la croix fleuronnée et en réduisant considérablement leur période d'émission.

Dans le cas de la Monnaie de Rennes, les quarts et huitièmes d'écu à la croix fleuronnée frappés en 1611 sont bien attestés (figures 1-2). Les registres des délivrances ne sont pas conservés, cependant nous savons que le poids monnayé fut de 4644 marcs, nous donnant une production de 117029 quarts d'écu (avec des huitièmes d'écu par équivalence) ; 258 quarts d'écu ont été mis en boîte et les délivrances ont été faites

1. AN, Z<sup>1b</sup> 397.
2. AN, Z<sup>1b</sup> 398. Selon la messagerie de la Cour, une copie de cet arrêt ne fut remise que le 24 décembre 1610 à un messenger devant se rendre à Rennes.
3. DUPLESSY 1999, nos 1334-1335.
4. DE MEY 1964a, nos 7-8, p. 98 ; DE MEY 1964b, p. 63.
5. DROULERS 1987, nos 47-48, p. 63-64.
6. Il en est de même pour des quarts d'écu tardifs frappés à Aix-en-Provence en 1642 et 1643 (Dup. 1334A).
7. DROULERS 2012, p. 82.

entre le 15 janvier et le 17 décembre 1611<sup>8</sup>. Selon le *Répertoire* de Frédéric Droulers, des exemplaires à la croix fleurdéliée apparaîtraient à Rennes dès 1611<sup>9</sup>. Contrairement à cet auteur nous attribuons l'ensemble de la production rennaise de l'année 1611 au type à la croix fleuronée pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que le type à la croix fleuronée a été frappé en 1612 à Rennes comme l'attestent trois exemplaires inédits que nous présentons. Le premier est conservé dans une collection particulière (figure 3)<sup>10</sup> ; le second a été proposé à la vente par CGB.fr<sup>11</sup> (figure 4) ; le troisième a été repéré sur le site internet du Comptoir des monnaies de Lille<sup>12</sup> (figure 5). Ces trois exemplaires ont tous le 2 du millésime regravé sur un 1 laissant à penser qu'ils ont été frappés au début de l'année 1612. L'exemplaire de CGB.fr et du Comptoir des monnaies, sont issus du même coin de droit, les trois revers sont issus de coins variés. Ces monnaies demeurent très rares. Le changement de type pour la croix fleurdéliée est intervenu à Rennes en 1612, et ce nouveau type se rencontre assez facilement (figure 6). L'autre point permettant de situer de manière incontestable le changement de croix en 1612 repose sur les archives de la Cour des monnaies de Paris. À une date indéterminée (courant 1611 ou début 1612), le maître de la Monnaie de Rennes, Laurent Denison<sup>13</sup> demanda au graveur particulier Thomas Yver<sup>14</sup>, de graver de nouveaux coins de quarts d'écu avec une croix conforme au type le plus largement répandu dans le royaume, la croix fleurdéliée. Essuyant un refus de la part du graveur, Denison s'adressa au procureur général de la Cour des monnaies. Le 30 janvier 1612, la Cour des monnaies ordonna à Yver de procéder au changement de type et lui expédia un « carton » en guise de modèle<sup>15</sup>. Le type à la croix fleuronée de Rennes émis dans le courant du mois de janvier 1612 fut certainement remplacé courant février 1612 par le type à la croix fleurdéliée. Le changement de type n'a pas donné lieu à la constitution d'une boîte séparée. En 1612, ce sont 238 quarts d'écu (avec des huitièmes d'écu)<sup>16</sup> qui ont été mis en boîte à Rennes. Le poids monnayé fut de 4 284 marcs, et permet d'estimer la production à 107957 quarts d'écu. Les délivrances furent réalisées entre le 2 janvier et le 22 décembre 1612<sup>17</sup>.

8. AN, Z<sup>1b</sup> 302 et Z<sup>1b</sup> 344.

9. DROULERS 2012, n° 100, p. 77.

10. 9,61 g.

11. Live auction de CGB.fr, 27 septembre 2016, n° bry\_400167, 9,69 g.

12. N° 39580, 9,69 g.

13. Le 20 juin 1609, Laurent Denison obtint aux enchères le bail de la Monnaie de Rennes pour six ans, à compter du 1<sup>er</sup> août 1609. Le 8 juillet 1609, au greffe de la Cour des monnaies, il déclara prendre « pour son différend une couronne impériale qu'il fera mettre et empraindre du costé de la pile aux ouvrages qui seront fabriquez en ladite Monnoye de Renne, en fin du mot BENEDICTVM » ; AN, Z<sup>1b</sup> 397. Cette couronne impériale se retrouve sur les quarts et huitièmes d'écu frappés sous son bail prenant fin le 1<sup>er</sup> août 1615.

14. Thomas Yver, orfèvre, aurait été commis graveur particulier de la Monnaie de Rennes vers 1600. Il était le gendre de Pierre Bodet, le graveur particulier de la Monnaie de Rennes ; RONDOT 1904, p. 255 d'après AN, Z<sup>1b</sup> 559. Selon ARBEZ, VIGOUROUX 2008, p. 31-41, Thomas Yver aurait été actif jusqu'en 1642. RIOULT, VERGNE 2006, p. 256, situent son décès vers 1643. Un acte du 11 décembre 1641 précise qu'il était déjà décédé à cette date, AN, Z<sup>1b</sup> 83, fo 167-170.

15. AN, Z<sup>1b</sup> 398. L'arrêt est également enregistré sous la cote AN, Z<sup>1b</sup> 77, fo 24-24 v°.

16. AN, Z<sup>1b</sup> 303. Le document donne 234 « dix-neuf sols six deniers » valant 190 livres 8 sols. Il faut lire « dix-neuf sols dix deniers » (238 quarts) correspondant bien à 190 livres 8 sols. Ce chiffre de 238 est confirmé par le registre AN, Z<sup>1b</sup> 344.

17. AN, Z<sup>1b</sup> 344.

Pour les huitièmes d'écu à la croix fleuronnée, nous connaissons des exemplaires de l'atelier de Rennes au millésime 1611 (figure 7) ; à l'instar des quarts d'écu, des huitièmes d'écu à la croix fleuronnée au millésime 1612 ont très certainement été frappés au début de l'année 1612. Pour Frédéric Droulers<sup>18</sup>, tous les huitièmes d'écu frappés à Rennes de 1611 à 1629 le furent au type à la croix fleuronnée. En fait, nous avons retrouvé un exemplaire à la croix fleurdalisée de 1612 (figure 8). Différents huitièmes d'écu, dont certains inédits, que nous publions ici, permettent d'affirmer que les exemplaires rennais aux millésimes 1613, 1615, 1616, 1617, 1623, 1624 et 1629<sup>19</sup> (figures 9-15), l'ont été au type à la croix fleurdalisée.

D'après nos observations, il résulte que les quarts et huitièmes d'écu de Rennes à la croix fleuronnée n'ont été frappés qu'en 1611 et au début de l'année 1612. Dès le mois de février 1612, le type à la croix fleurdalisée fut introduit à Rennes. Le refus du graveur particulier de Rennes de changer de type monétaire, peut s'expliquer par le coût de fabrication des coins étant à la charge du graveur<sup>20</sup>.

Pour l'atelier de Bayonne, nous avons pu recenser plusieurs quarts et huitièmes d'écu au millésime 1611, étant au revers des deux types, avec une croix fleuronnée ou une croix fleurdalisée. Le changement de croix est donc intervenu à Bayonne plus tôt qu'à Rennes. En 1611, suite à la fin du bail, le maître Jean Dollivet ne frappa que durant les quatre premiers mois de l'année, avec pour différent une olive. La fin de son exercice s'accompagna d'une clôture des boîtes. Au total, 17 délivrances ont été réalisées entre le 4 janvier et le 30 avril 1611, pour un poids de 3026 marcs (soit environ 76 255 quarts d'écu, chiffre comprenant des huitièmes d'écu), et 161,5 exemplaires ont été mis en boîte<sup>21</sup>. À Bayonne, le changement de la croix fleuronnée à la croix fleurdalisée a été effectué durant les quatre premiers mois de l'exercice de Jean Dollivet. Nous connaissons aussi bien des quarts et huitièmes à la croix fleuronnée avec l'olive de Dollivet (figures 16-17) que des quarts et huitièmes d'écu à la croix fleurdalisée avec ce même différent (figures 18-19). Tous les quarts et huitièmes d'écu frappés après le 1<sup>er</sup> mai 1611, sous l'exercice du nouveau maître Jean de La Lande<sup>22</sup>, le furent au type à la croix fleurdalisée (figures 20-21).

Les exemplaires frappés par la suite à Bayonne porteront tous une croix fleurdalisée.

Un exemplaire à la croix fleuronnée de l'atelier de Bayonne au millésime 1615 est toutefois signalé par Frédéric Droulers. Sans référence il s'agit très certainement de l'exemplaire proposé dans la vente Claude Burgan du 22 décembre 1984, n° 386, 9,62 g (figure 22). Même si le style de ce quart d'écu semble bon, il est permis de s'interroger sur son authenticité. Il présente en effet une olive en fin de légende du revers, différent

18. DROULERS 2012, n° 108, p. 93-94.

19. Exemplaires issus d'une collection privée. L'exemplaire de 1629 présente un millésime sur lequel le 2 est difficilement lisible, mais faute de différent de maître en fin de légende du droit, comme pour le quart d'écu de 1629, il doit présenter un différent de maître (demi-lis et demie moucheture d'hermine) à 3 heures au revers.

20. À titre d'exemple, en février / mars 1637, Pierre Blaru, le graveur particulier de la Monnaie de Paris, indique qu'un coin – pille ou trousseau – lui revient à 9 livres tournois, soit à l'époque, trois écus d'or (AN, Z<sup>1b</sup> 406). De manière discordante, d'autres sources plus tardives, entre janvier et mars 1647, le coût de réalisation d'un coin est estimé à 3 livres 10 sols (AN, Z<sup>1b</sup> 409).

21. AN, Z<sup>1b</sup> 302 et Z<sup>1b</sup> 311.

22. Le 8 mars 1611, il obtint son bail aux enchères pour six ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 1611, en s'engageant à frapper annuellement pour 27 200 marcs d'argent, AN, Z<sup>1b</sup> 398.

du maître Jean Dollivet, actif, comme nous venons de le voir que jusqu'à la fin du mois d'avril 1611. Ce quart d'écu devrait porter pour différent, à la place de l'olive, les deux L du maître Jehan de La Lande (1611-1617)<sup>23</sup>, ayant pour commis Bertrand de Hariet (1611-1614), puis Jean d'Aymart (1615-1617)<sup>24</sup>. L'absence de l'étoile, différent du graveur particulier, nous incite à rejeter cet exemplaire des séries officielles.

De même, le Département des Monnaies, Médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale de France, conserve un huitième d'écu à la croix fleuronnée au millésime 1629 et au différent de Bayonne posant problème. Cette monnaie, reprise dans différents ouvrages et illustrée dès 1987 dans la première édition du *Répertoire* de Frédéric Droulers<sup>25</sup> (figure 23) présente une molette en fin de légende du revers. Il ne s'agit pas du différent habituel pour Bayonne (figure 24) et il est permis de penser à un faux réalisé par un bon graveur.

Concernant les quarts et huitièmes d'écu frappés en 1611 à Bordeaux, tous les exemplaires vus sont à la croix fleurdéliée. Frédéric Droulers, signale un exemplaire avec une croix fleuronnée qui aurait été frappé en 1611 à Bordeaux (K)<sup>26</sup> ; faute d'une référence plus précise ou d'une photographie, nous préférons considérer son existence comme très douteuse au regard des faux quarts d'écu à la croix fleuronnée au nom de Louis XIII que nous avons pu recenser :

- 1611, différent d'atelier d'Angers, F (figure 25) ;
- 161, différent d'atelier indéterminé (figure 26) ;
- 16[...], différent d'atelier de Bayonne, L (figure 27).

En conclusion, la confrontation des archives et l'étude fine des exemplaires retrouvés permet de restreindre aux seuls années 1611 et 1612, la frappe du type à la croix fleuronnée et de considérer un certain nombre d'exemplaires comme des faux habilement réalisés. Le type à la croix fleuronnée apparaîtra de nouveau à la fin du règne à Paris et à Aix-en-Provence, mais pour d'autres raisons ne pouvant être détaillées ici.

## Pièce justificative

AN, Z<sup>1b</sup> 398

« 30 janvier 1612. Sur ce que le procureur général du roy a remontré à la Cour ayant eu avis du maître de la Monnoye de Rennes que le tailleur particulier de ladite Monnoye faisoit difficulté de faire les fers sur lesquels les deniers se font et fabriquent en ladite Monnoye en la forme des autres monnoyes, ainsy qu'il luy auroit esté cy-devant mandé, sans avoir commandement particulier de ladite cour, la matière mise en délibération.

23. En 1611, au greffe de la Cour des monnaies il « a choisy pour sondit différend une L double qu'il fera mettre et empraindre par le tailleur particulier de ladite Monnoye et sera sur lesquels l'ouvrage sera fait en ladite Monnoye du costé du trousseau pour le différent de tailleur », AN, Z<sup>1b</sup> 398.

24. ARBEZ, VIGOUROUX 2009, p. 41-51.

25. DROULERS 1987, n° 48, p. 63.

26. DROULERS 2012, n° 100, p. 82.

La Cour a ordonné et ordonne qu'il sera envoyé au tailleur particulier de ladite Monnoye de Rennes cartons de quarts d'écu pareilz et semblables que ceux qui ont esté envoyez par les Monnoyes de ce royaume, lesquelz ledit tailleur sera tenu imitter en faisant ses fers sur lesquels les deniers qui se feront en ladite Monnoye seront fabricquez, à peyne d'amende arbitraire. Faict en la Cour des monnoyes le trentiesme jour de janvier mil six cent douze. Hac. Leclerc. Le Besque. »

## Bibliographie

- ARBEZ, VIGOUROUX 2008 : F. ARBEZ, J. VIGOUROUX, Les différents de la Monnaie de Rennes de 1610 à 1715, *Cahiers numismatiques*, 178, décembre 2008, p. 31-41.
- ARBEZ, VIGOUROUX 2009 : F. ARBEZ, J. VIGOUROUX, Les différents à la Monnaie de Bayonne de 1610 à 1715, *Cahiers numismatiques*, 180, juin 2009, p. 41-51.
- DE MEY 1964a : J. DE MEY, Un quart d'écu français inédit ?, *Bulletin de l'Alliance numismatique européenne*, juillet-août 1964, p. 98.
- DE MEY 1964b : J. DE MEY, Huitième d'écu inédit de Louis XIII, *Bulletin du Cercle d'études numismatiques*, I, 1964, p. 63.
- DROULERS 1987 : F. DROULERS, *Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI (1610-1792)*, 1<sup>re</sup> édition, Paris, 1987.
- DROULERS 2012 : F. DROULERS, *Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI (1610-1793)*, 5<sup>e</sup> édition, La Rochelle, 2012.
- DUPLESSY 1999 : J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, II, Paris, 1999, nos 1334-1335.
- RONDOT 1904 : N. RONDOT, *Les médailleurs et les graveurs de monnaies, jetons et médailles en France*, Paris, 1904.
- RIOULT, VERGNE 2006 : J.-J. RIOULT, S. VERGNE, *Les orfèvres de haute Bretagne*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2006.



1



2



3







4



5



6



7



8



9



10



11





12



13



14



15



16



17



18



19





20



21



22



23



24



25



26



27



Fernand ARBEZ, Christian CHARLET, Arnaud CLAIRAND, Jean-Yves KIND  
**Les monnaies d'or frappées sous Louis Delacroix,  
maître de la Monnaie de Paris (1635-1642)**

Les premiers louis d'or frappés par Jean Warin, à partir de 1640 à la Monnaie du Louvre, ont fait l'objet de nombreuses études, au point d'éclipser les productions contemporaines de la Monnaie ordinaire de Paris. Il est vrai que cette dernière Monnaie ne fut pas à la pointe de l'innovation et s'enferma à maintenir la frappe traditionnelle au marteau, notamment en frappant des louis d'or selon ce procédé. Le dépouillement systématique que nous menons dans les archives de la Cour des monnaies a livré de nombreux éléments permettant de retracer l'histoire des productions d'or de Louis Delacroix, contemporain de Warin et maître de la Monnaie ordinaire de Paris.

Le 14 mars 1635, Louis Delacroix, maître orfèvre à Paris, se rendit adjudicataire de la ferme de la Monnaie de Paris, pour six ans, au fait fort annuel de 250 marcs d'or et 8 200 marcs d'argent. Le début de son bail fut fixé au 1<sup>er</sup> mai 1635, mais il ne put exercer immédiatement, le précédent maître, Gabriel Danin, tardant à quitter les locaux<sup>1</sup>. Delacroix, après avoir fourni ses cautions et certificateurs<sup>2</sup>, prêta serment devant la Cour des monnaies le 2 août 1635 et déclara le lendemain prendre pour différent une croix<sup>3</sup>. Il délivra ses premières monnaies le 5 septembre 1635<sup>4</sup>. Les exemplaires frappés à Paris en 1635 et 1636 présentent un point sous le C, 18<sup>e</sup> lettre du revers, différent de Jacques Cottart, graveur particulier de la Monnaie de Paris (figures 1-2)<sup>5</sup>. Le différent de Cottart se rencontrait déjà sur des écus d'or de 1633, 1634 et 1635 frappés sous le maître précédent, Gabriel Danin (figure 3)<sup>6</sup>. En janvier 1637, Cottart fut remplacé par Pierre Blaru<sup>7</sup>. Blaru prit comme différent un point secret placé sous le dernier I de DOMINI sur l'argent et sous le I de CHRISTVS sur

1. AN, Z<sup>1b</sup> 405. De nombreux ouvrages, suite à des erreurs de lecture, donnent Davin. Le 4 août 1635, Delacroix fut mis en possession des locaux de la maîtrise de la Monnaie de Paris (AN, Z<sup>1b</sup> 406).
2. Par actes des 14 juin et 30 juillet 1635, il présenta pour caution Pierre Feret, marchand bourgeois de Paris, demeurant rue des Marmousets au logis où pend l'enseigne à l'image de sainte Catherine, et pour certificateur de Feret, Claude Grignon, bourgeois de Paris, demeurant rue de la Coutellerie en la maison où pend l'enseigne « le plat de gellée », AN, Z<sup>1b</sup> 405.
3. Il « déclare qu'il a choisy et choisit pour différent une croix qu'il entend faire mettre et empraindre ès fers sur lesquelles il fera fabricquer les ouvrages qui seront faicts ès monnoyes en ladicte Monnoie en fin du mot benedictum », AN, Z<sup>1b</sup> 405.
4. AN, Z<sup>1b</sup> 328.
5. Figure 1, trésor de Montrichard, n° 10, écu d'or de Paris de 1635. Figure 2, trésor de Montrichard, n° 12, écu d'or de Paris, 1636.
6. Figure 3, trésor de Montrichard, n° 8, écu d'or de Paris de 1633. D'autres écus de 1633, 1634 et 1635 de Gabriel Danin sont illustrés dans MANTEYER, S.D., n° 294, pl. XVI, nos 296 -297, pl. XVII.
7. Pierre Blaru, graveur ordinaire du cabinet du roy, demanda à être reçu graveur particulier de la Monnaie de Paris suite à ses lettres de provisions données à Paris au mois de décembre 1636, en remplacement de Jacques Cottart. Le 12 janvier 1637, la Cour ordonna qu'il fasse son épreuve devant le graveur général des monnaies de France et le conseiller Jean Després. Il fit son épreuve le 14 janvier 1637. Prestation de serment et réception le 16 janvier 1637 (AN, Z<sup>1b</sup> 564 et Z<sup>1b</sup> 82, fo 1-3 vo). Il décéda fin janvier 1647 : « Mercredy 30<sup>e</sup> janvier 1647. Led. Jour de 40 convoy se. complet pour feu maistre Pierre Blaru, vivant graveur ordinaire du cabinet du roy et tailleur particulier de la monnoye de Paris, pris en l'hostel de la monnoye. Reçu 50 liv. », PIOT, 1873, p. 14. Un acte du 9 février 1647 confirme son décès quelques jours plus tôt (AN, Z<sup>1b</sup> 409).

les écus d'or (figure 4)<sup>8</sup>. Ce différent a été attribué par erreur au graveur général Jean Darmand Lorfelin<sup>9</sup> alors qu'à cette époque le graveur général n'avait pas de différent. Suite à la révocation générale des baux des monnaies, la ferme de la Monnaie de Paris fut de nouveau publiée suite à un arrêt de la Cour des monnaies du 17 octobre 1636. Le 19 décembre 1636, Delacroix remporta de nouveau la ferme pour six ans, mais au fait fort de 535 marcs d'or et 16 800 marcs d'argent par an<sup>10</sup>. De 1635 au mois d'octobre 1640, l'essentiel des productions de Delacroix consistèrent en la frappe d'écus et de demi-écus d'or. Quelques quarts d'écu d'argent à un type particulier furent toutefois frappés en 1639<sup>11</sup>, 1641 et 1642. Le 24 décembre 1639, une déclaration du roi permit à la Monnaie du Moulin, de frapper de nouveau des monnaies<sup>12</sup>. Jean Warin, graveur, conducteur et garde des engins de la Monnaie de Moulin fut chargé de faire des essais pour une nouvelle monnaie<sup>13</sup>. Une déclaration donnée le 31 mars 1640 à Saint-Germain-en-Laye, créa le louis d'or, au même titre que les pistoles d'Espagne, notamment afin d'éviter les frais d'affinage. Jean Warin fut chargé de cette émission comprenant des doubles louis de 20 livres tournois, des louis de 10 livres et des demi-louis d'or de 5 livres tournois<sup>14</sup>. Cette situation souleva plusieurs oppositions de Delacroix car, par son bail, il était seul autorisé à frapper dans le ressort de la Monnaie de Paris ; de surcroît, criblé de dettes depuis 1639, il était poursuivi par plusieurs d'orfèvres parisiens<sup>15</sup>. Ne tenant pas compte de ses oppositions, le 7 janvier 1640, la Cour des monnaies autorisa les commissaires chargés de surveiller les frappes de la Monnaie du moulin, d'y installer des ouvriers et monnayeurs issus de la monnaie du marteau travaillant pour Delacroix<sup>16</sup>. Cette situation désorganisa la Monnaie du marteau si bien que le 26 novembre 1640, la Cour des monnaies demanda à la Monnaie de Rouen d'envoyer sans délai huit ouvriers et deux monnayeurs et à celle de Troyes, cinq ouvriers et un monnayeur<sup>17</sup>.

Jean Warin fit sa première délivrance à la Monnaie du Louvre le 24 février 1640<sup>18</sup>. De son côté, Delacroix obtint l'autorisation de faire des doubles louis, louis et demi-louis d'or mais selon le procédé du marteau. Le 5 juillet 1640, trois poinçons d'effigie, pour le double louis, le louis et de demi-louis, furent déposés au greffe de la Cour des monnaies

8. Figure 4. CGB.fr, VSO Monnaies 50, 15 octobre 2011, n° 146, écu d'or de Paris, 1637.

9. GARNIER, 2000, p. 125-128 repris par DROULERS, 2012, p. 36.

10. AN, Z<sup>1b</sup> 405.

11. Quarts d'écu mis en circulation suite à une unique délivrance. 45 marcs de métal furent monnayés donnant une quantité frappée pouvant être estimée à 1134 exemplaires. Pour cette production, 8 exemplaires ont été mis en boîte, AN, Z<sup>1b</sup> 328.

12. Déclaration donnée le 24 décembre 1639 à Saint-Germain-en-Laye et enregistrée par la Cour des monnaies le 7 janvier 1640 (AN, Z<sup>1b</sup> 82, fo 210-214).

13. « Desquelles ayant fait faire diverses espreuves en nostredite Monnoye au moulin, nous en sommes demeurez très satisfaits, et avons estimé que le public en recevroit beaucoup de commodité et de contentement », AN, Z<sup>1b</sup> 82, fo 250.

14. De 1640 à 1690, ces monnaies furent respectivement appelées quadruples louis, doubles louis et louis d'or.

15. AN, Z<sup>1b</sup> 407.

16. « Tout ainsy que les officiers, ouvriers et monnoiers des monnoies au marteau du nombre desquels nous nous réservons de choisir ceux qui sans incommoder ladite Monnoie en pourront estre tirer pour servir en celles dudit moulin », AN, Z<sup>1b</sup> 407.

17. AN, Z<sup>1b</sup> 82, fo 335-336.

18. AN, Z<sup>1b</sup> 328.

par Jean Darmand Lorfelin, graveur général des monnaies. Le jour même, ces poinçons furent récupérés par Pierre Blaru, graveur particulier de la Monnaie de Paris<sup>19</sup>. Delacroix fit sa première délivrance au type du louis le 22 octobre 1640<sup>20</sup>. En 1640, il frappa 95405 demi-louis d'or (chiffre comprenant des louis et des doubles louis) pesant 454 marcs 40/145 de marc. Pour cette production, 435 demi-louis ont été mis en boîte. En 1641, il frappa 32 935 demi-louis (avec louis et doubles louis) pesant 302 marcs 98/145 de marc<sup>21</sup>. Pour cette production, 147 exemplaires furent mis en boîte, avec des délivrances réalisées entre le 5 et le 23 janvier 1641. En raison de la mauvaise facture de ces monnaies que le public considérait comme fausses, le 23 janvier 1641 un arrêt du Conseil du roi, interdit la frappe au marteau des doubles louis, louis et demi-louis<sup>22</sup>. Le 5 février 1641, la Cour des monnaies ordonna aux conseillers Gabriel Chassebras et Joseph de Coquerel<sup>23</sup>, de se rendre à la Monnaie de Paris afin de récupérer l'or confié à Delacroix et destiné à la frappe des louis d'or dont la frappe au marteau était désormais interdite. Les matières récupérées et « à demy-fabriquées » ont été remises à Jean Warin<sup>24</sup>. Fin 1642, Delacroix proposa à la Cour des monnaies de frapper à nouveau des monnaies identiques à celles émises au Moulin. Le 2 décembre 1642, la Cour des monnaies le renvoya devant le Conseil du roi<sup>25</sup>. La proposition de Delacroix ne fut pas suivie d'effet. Le bail de Delacroix s'acheva en 1642, sa dernière délivrance étant du 20 décembre 1642<sup>26</sup>. Delacroix fut également intéressé dans la Monnaie de Troyes. Le 20 janvier 1638, la Monnaie de Troyes était placée sous la maîtrise de Philippe Véron, bourgeois de Coulommiers (Seine-et-Marne). L'acte de cautionnement de Véron fait apparaître les mêmes caution et certificateur que pour Louis Delacroix. En 1636 et 1637, les déplacements de monnayeurs et d'ouvriers de la Monnaie de Troyes vers la Monnaie de Paris, laissent à penser que ces deux ateliers fonctionnaient de concert<sup>27</sup>. En 1648, Louis Delacroix, ayant été évincé de la Monnaie de Paris se replit sur la ferme de la Monnaie de Troyes. Elle lui fut adjudgée pour six ans, le 17 juin 1648, au forfait de 500 livres tournois par an. Durant ces six années, il ne frappa aucune monnaie<sup>28</sup>.

19. AN, Z<sup>1b</sup> 348A.

20. AN, Z<sup>1b</sup> 328 et 407.

21. AN, Z<sup>1b</sup> 328.

22. Il « se servoit dans le commerce quantité de quadruples louis fabriqués par les ouvriers de la Monnoye du marteau fors mal monnoyé à l'efigie du roy, si mal fait et mal marqué que la plupart des particuliers les croyent faux et contrefaits, et refusent de les prendre à cause de la grande disférence qu'il y a ceux faits au moulin » CAÉF, MP, Ms 61, fo 45-46 v<sup>o</sup> (copie du XVIII<sup>e</sup> siècle, original AN, E159/B, fo 97).

23. Gabriel Chassebras, seigneur de la Grandmaison, Nanteuil et Cramailles, conseiller en la Cour des monnaies, pourvu le 4 août 1627 et reçu le 23 mars 1628, (AN, Z<sup>1b</sup> 563) et Joseph de Coquerel, conseiller en la Cour des monnaies, reçu le 11 juillet 1633 (G. CONSTANS, 1658, p. O/III<sup>e</sup> v<sup>o</sup>).

24. Ces matières d'or furent estimées à 32030 livres qui furent réglées à Delacroix à l'aide de 5868 louis et 269 doubles louis frappés à la Monnaie du Moulin et qui avaient été délivrés le 25 janvier 1641, AN, Z<sup>1b</sup> 408.

25. AN, Z<sup>1b</sup> 25.

26. AN, Z<sup>1b</sup> 328.

27. AN, Z<sup>1b</sup> 405, 406.

28. AN, Z<sup>1b</sup> 406.



1



2



3



4



5



6



Sur le plan numismatique, les doubles louis, louis et demi-louis frappés au marteau sont rares et apparemment bien connus. Le Département des Monnaies, Médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale conserve deux louis d'or, l'un de 1640 (figure 5)<sup>29</sup>, l'autre au millésime 1641 (figure 6)<sup>30</sup>. Ces exemplaires présentent une croix après IMP, différent du maître Louis Delacroix et un point sous le RS de CHRIS (sous le I de CHRISTVS en développant le nom latin du Christ), différent du graveur particulier Pierre Blaru. Si les louis et demi-louis n'appellent pas de commentaires particuliers, pour le double louis les numismates ont remarqué l'utilisation de deux types d'effigies proches mais de styles étonnamment différents, toutes deux attribuées au graveur

29. P552-309, ancienne collection C. de Beistegui, achat 1944, 6,78 g, 25,5 mm.

30. Ancienne collection Pflieger, vente Christie's, 6 octobre 1987, n° 233. Achat 1987-389, 6,67 g, 25,5 mm.

général Jean Darmand Lorfelin<sup>31</sup> (figures 7-8)<sup>32</sup>. Ce simple constat n'a jamais donné lieu à des recherches plus approfondies. L'analyse de plusieurs documents d'archives nous permet enfin d'apporter des éléments et d'expliquer les causes d'une telle différence de portrait. Ces documents conservés dans les archives de la Cour des monnaies (AN, Z<sup>1b</sup> 82 et 408), nous apprennent qu'à la fin de l'année 1640, le graveur général Lorfelin était dans l'incapacité de fournir des poinçons. Afin de ne pas retarder les frappes, Delacroix sollicita l'orfèvre parisien Claude Ballin, afin de graver un poinçon d'effigie du roi pour les doubles louis d'or et de réparer trois pilles. Ballin s'exécuta et présenta son poinçon d'effigie à Delacroix ainsi qu'aux commissaires de la Cour chargés de surveiller les fabrications des louis. Tous furent satisfaits de son travail, si bien que le poinçon fut remis à Pierre Blaru, graveur particulier de la Monnaie de Paris, afin de réaliser des coins. Selon Ballin, Delacroix aurait frappé 1 200 marcs d'or<sup>33</sup> (293,70 kg) depuis la livraison de son poinçon. Fin 1640, Ballin demanda à plusieurs reprises à être payé pour son travail, mais Delacroix lui opposa à chaque fois un refus. Pendant deux mois, Ballin entreprit plusieurs voyages à Rueil-Malmaison<sup>34</sup> et Saint-Germain-en-Laye afin de rencontrer François Sublet de Noyers (1589-1645), à l'origine de la création des nouveaux louis<sup>35</sup>, alors secrétaire d'état de la Guerre, surintendant des bâtiments de France, protégé du Père Joseph, tous les deux proches de Richelieu. Finalement, le 20 février 1641, il adressa une supplique à la Cour des monnaies. La Cour convoqua Delacroix et Blaru. Dans un arrêt du 26 février 1641, elle accorda une somme de 120 livres à Ballin pour la réalisation du poinçon d'effigie et la réparation des trois pilles. Il ressort de l'analyse de ces documents, que les doubles louis d'or à la première effigie et au millésime 1640 ont été frappés à l'aide de coins utilisant le poinçon livré par Jean Darmand Lorfelin le 5 juillet 1640 et que les doubles louis de la seconde effigie, aux millésimes 1640 et 1641 ont été frappés à l'aide de coins réalisés à partir du poinçon d'effigie de Claude Ballin. Le point sous le CHRS se rencontre également sur les exemplaires dont le poinçon d'effigie fut gravé par Claude Ballin.

L'orfèvre Claude I<sup>er</sup> Ballin n'est pas connu des numismates, alors qu'il était à l'époque un orfèvre réputé qui travaillait dans l'entourage de Richelieu. Il était le fils de l'orfèvre parisien Pierre Ballin et de Philippe Boivin<sup>36</sup>. Il fut baptisé le 3 mai 1615 dans l'église paroissiale de Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Alors qu'il n'était encore que compagnon orfèvre, vers 1634, il aurait réalisé pour Richelieu quatre vases à l'antique destinés à accompagner quatre bassins d'argent dorés de 60 marcs représentant les quatre âges du monde et achetés par le cardinal de Richelieu. Le 21 décembre 1637, il passa un marché afin de réaliser des ornements de bronze non doré d'un cabinet d'ébène du roi. Le 5 janvier 1639, il loua un logement dans le grand pavillon des Tuileries ;

31. DROULERS 1987, n° 18 (1<sup>er</sup> type, 1640) et n° 19 (2<sup>e</sup> type 1641) ; DROULERS, 2012, n° 19 (1<sup>er</sup> type de 1640) et n° 20 (2<sup>e</sup> type de 1640-1641). DUPLESSY 1989, regroupe ces deux effigies sous le n° 1303, p. 198.

32. ROLLAND, 1932, nos 608-609, pl. XXIV, 148, considérés comme des essais.

33. Chiffre largement surestimé par Ballin, la production cumulée des années 1640 et 1641 ayant été de seulement 756 marcs 138/145 (AN, Z<sup>1b</sup> 328).

34. Château du Val de Ruel (Reuil-Malmaison), propriété et résidence de Richelieu, détruit après 1832, proche du château royal de Saint-Germain-en-Laye.

35. Article d'Arnaud Clairand en cours de rédaction.

36. BIMBENET-PRIVAT 2003, p. 221-239 ; 2012, p. 230-232.





7 (× 1,5)



8 (× 1,5)



il est alors déclaré « sculpteur en argent ». Il fut reçu maître orfèvre le 23 novembre 1639 et prit pour poinçon une « fleur de lys couronnée, deux grains, un C et un B, lettres romaines entourées de laurier et palme ». Orfèvre résidant au Louvre, il réalisa de nombreuses pièces d'argenterie pour le roi, dont les marchés ou paiements sont principalement conservés dans la sous-série O<sup>1</sup> des Archives nationales (Maison du roi). Le 4 novembre 1676, à Versailles, en remplacement du graveur général Jean Warin, décédé, il reçut des lettres de provision de « maître ouvrier graveur et conducteur des mashines du moulin de la Monnoye du moulin de ceste ville de Paris establie aux galleryes du Louvre ». Il se fit recevoir par la Cour des monnaies le 28 septembre 1677<sup>37</sup>. Durant le deuxième semestre 1677, il livra au trésorier de l'argenterie « douze médailles d'or du portrait de Sa Majesté » qui lui furent payés 1960 livres. Il occupa cet office moins de six mois. Décédé le 22 janvier 1678, il fut inhumé le 25 à Saint-Germain-l'Auxerrois.

37. Il est précisé « que ledict Ballin ne pourra, aveq les mashines dudit Moulin fabriquer aucunes espèces de monnoyes ayant cours ou non, soict d'or, argent, billon et cuivre, sy ce n'est par commandement du roy, par lettres registrées en la Cour, mais seulement toutes médailles, pièces de plaisir et jettons et qu'il sera instalé et mis en possession desdites machines par le conseiller rapporteur », AN, Z<sup>1b</sup> 93, fo 312 v<sup>o</sup>-315 v<sup>o</sup>.

## Bibliographie

- BIMBENET-PRIVAT 2003 : M. BIMBENET-PRIVAT, Le maître et son élève, Claude Ballin et Nicolas Delaunay, orfèvres de Louis XIV, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 161, 2003, p. 221-239.
- BIMBENET-PRIVAT 2012 : M. BIMBENET-PRIVAT, *Les orfèvres et l'orfèvrerie de Paris au XVII<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Paris, 2002, p. 230-232.
- CONSTANS 1658 : G. CONSTANS, *Traité de la Cour des monnoyes et de l'estendue de sa jurisdiction*, Paris, 1658.
- DROULERS 1987 : F. DROULERS, *Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI (1610-1793)*, 1<sup>re</sup> édition, Paris, 1987.
- DROULERS 2012 : F. DROULERS, *Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI (1610-1793)*, 5<sup>e</sup> édition, La Rochelle, 2012.
- DUPLESSY 1989 : J. Duplessy, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, II, Paris-Maastricht, 1989.
- GARNIER 2000 : J.-P. GARNIER, Énigmatique douzain frappé à Paris en 1639, *BSFN*, juin 2000, p. 125-128.
- MANTEYER s. d. : G. DE MANTEYER, *Les effigies et les poids de la Monnaie de Paris*, planches, Gap, s. d. (vers 1931).
- PIOT 1873 : E. PIOT, *État civil de quelques artistes français extrait des registres des paroisses des anciennes archives de la ville de Paris*, Paris, 1873.
- ROLLAND 1932 : H. ROLLAND, *Monnaies françaises, étude d'après le cabinet numismatique de M. Georges Motte de Roubaix*, Mâcon, 1932.

Fernand ARBEZ

### Les fabrications de monnaies à Paris au moulin de 1640 à 1645

La découverte de plusieurs documents inédits conservés aux Archives nationales, dans les fonds du Conseil du roi (série E) et du Minutier central<sup>1</sup>, permet d'apporter d'importantes précisions sur l'installation de la Monnaie dite « de Matignon » placée sous la surveillance d'Isaac Briot et Jean Racle.

Par lettres patentes en forme de déclaration du 24 décembre 1639, le roi Louis XIII décida la refonte des écus d'or, certains se trouvant rognés de moitié. Il décida aussi la refonte des pistoles espagnoles et italiennes, pour être transformées en louis d'or par ordonnance du 31 mars 1640. La déclaration de décembre 1639 ordonnait ainsi la fabrication des louis d'or au titre de 22 carats<sup>2</sup>.

Pour l'argent, par l'édit de septembre 1641, Louis XIII ordonna la conversion de l'argent léger en louis d'argent et l'établissement de moulins en plusieurs endroits autres que ceux installés dans la galerie du Louvre.

Des traités seront conclus. Jean Warin sera chargé de la fabrication des espèces d'or ainsi que d'une partie de celles d'argent. Isaac Briot et Jean Racle frapperont le reste des espèces d'argent. Ces derniers vont fabriquer des louis d'argent de 60, 30, 15 et 5 sols avec le différent de Varin, son différent étant une rose placée au-dessus de la couronne de l'écusson. Sur les écus d'or, ce différent est placé après le millésime.

1. AN, MC ET/VII/34.

2. CHARLET 1996.

Le roi avait reçu auparavant une proposition d'Isaac Briot. Le 28 février 1641, un passeport avait été donné à Briot pour faire venir des machines et des engins d'Angleterre. Un autre passeport lui était donné pour faire venir Jean Racle de Nancy où il était graveur des monnaies et pour amener des machines et engins qu'il estimait nécessaires. Briot et Racle vont faire l'épreuve de leur matériel pour la fabrication nouvelle des espèces d'argent en la présence des commissaires Gabriel Chassebras et Joseph de Coquerel députés pour avoir l'œil sur la fabrication. Ils devront fabriquer des louis d'argent de 60, 30, 15 et 5 sols au titre de 11 deniers de fin (917/1000), comme indiqué ci-dessus.

Le 7 novembre 1641, le roi ordonna à Isaac Briot et à Jean Racle de faire porter à la Monnaie au marteau leurs machines pour travailler à la fabrication des nouvelles espèces d'argent<sup>3</sup>. A charge pour Briot et Racle de monnayer sous les poinçons et matrices de Jean Varin et d'apposer un différent aux carrés sur lesquels seront frappées les espèces en présence des commissaires députés. Le différent choisi est une rose placée au-dessus de la couronne de l'écusson. Les boîtes seront jugées par la Cour des monnaies.

La Monnaie au marteau ne s'étant pas trouvée commode pour recevoir les machines de Briot et Racle, ces machines furent installées dans un autre lieu proche de la Monnaie du Louvre où officiait Varin. Pour cela, Varin loua la maison du sieur Lanquetot sise rue Matignon proche de la Monnaie du Louvre. Isaac Briot et Jean Racle vont mettre les lieux en état en construisant plusieurs bâtiments dans le jardin de cette maison<sup>4</sup>. Un arrêt du Conseil du roi du 10 mai 1642 atteste l'établissement de cette nouvelle monnaie à cet endroit.

Comme les monnaies d'argent à convertir ne sont pas toutes au même titre, Jean Varin sur injonction du roi va faire appel pour les affinages à l'italien Francisque Pedermont. Nicolas Lenoir, marchand joaillier à Paris, va réceptionner pour Briot et Racle l'argent en lames de 60, 30, 15 et 5 sols prêtes à la découpe. En juin 1645, Nicolas Lenoir recevra 6900 livres pour prix de ses services en règlement d'un contentieux entre les parties.

Le minutier central conserve un « traité » passé devant notaire entre Isaac Briot et Jean Racle d'une part, Nicolas Lenoir d'autre part. Ce document est divisé en plusieurs parties<sup>5</sup> :

- 1° Vérification générale commençant au mois de décembre 1641 et finissant au 1<sup>er</sup> juin 1645. Cette vérification concerne les lames reçues en vue de la fabrication, les espèces cisailées rendues après fabrication, enfin le poids des deniers passés en délivrance, les premières lames ayant été livrées en décembre 1641. Les fabrications, calculées en marcs, once et gros ont été de :
  - 120 355 marcs 1 once 4 gros en 1642 ;
  - 218 561 marcs 7 onces 1 gros en 1643 ;
  - 204 697 marcs 7 onces 3 gros en 1644 ;
  - 4 483 marcs 2 onces 2 gros du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juin 1645.

3. AN, E 165/B, f° 15.

4. AN, E 170/A, f° 215-216.

5. AN, MC ET/VII/34.

- Les deniers en boîte, envoyés à la Cour des monnaies pour jugement ont été de :
- 496 marcs 5 onces 2 gros en 1642 ;
  - 999 marcs 3 onces 3 gros en 1643 ;
  - 608 marcs 2 onces en 1644 ;
  - 13 marcs du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juin 1645.

Cet état est signé par « Isaac Briot et Jean Racle, commis par le roy à la fabrication de la monnoye d'argent par le voye du moulin établie à Paris rue Matignon derrière le Chasteau du Louvre ».

- 2<sup>o</sup> « Extrait du compte général de l'argent monnoye reçu par Nicolas Le Noir pour les sieurs Isaac Briot et Jean Racle, commis par le roy à la fabrication de la Monnoie d'argent par la voie du moulin établie à Paris, rue Matignon ».
- 3<sup>o</sup> État général de la dépense faite par Lenoir depuis le 13 décembre 1641 jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1645.
- 4<sup>o</sup> Recette faite en 1643, 1644 et 1645 (jusqu'au 1<sup>er</sup> juin), le décompte présenté mois par mois. Le total s'élève à 150 360 livres 12 sols.
- 5<sup>o</sup> Le montant de la dépense pour les années 1643 et 1644 s'élève à 138 752 livres 4 sols.

Les parties s'étant accordées sur les comptes ci-dessus, l'acte notarié est signé à Paris le 3 juin 1645. Il précise que Briot et Racle restent redevables envers Lenoir de 6 900 livres.

## Bibliographie

CHARLET 1996 : C. CHARLET, *Monnaies des rois de France*, Paris, 1996.

Arnaud CLAIRAND

### De mystérieuses étoiles sur le monnayage parisien (1641-1653)

Les monnaies parisiennes frappées au balancier à la fin du règne de Louis XIII et de Louis XIV, présentent toujours des différents de maîtres / directeurs et de graveurs plutôt bien connus. En plus de ces différents apparaissent de nombreuses marques (croix, étoile, point divers sous les lettres des légendes...) dont la signification n'a pu être déterminée. S'attacher à décrire et expliquer toutes ces marques dépasserait largement l'espace dévolu dans le *Bulletin*, ainsi avons-nous décidé de limiter notre propos à un seul différent, l'étoile.

En étudiant le dépôt monétaire de Montrichard<sup>1</sup>, notre attention a été attirée par la présence ou l'absence d'une étoile sur certains louis et demi-louis d'or de Louis XIII aux millésimes 1641 et 1642 frappés à Paris à la Monnaie du Louvre (figures 1-11).

1. CLAIRAND *et alii*, 2015, p. 9-38.

Nous avons pu faire le même constat en classant les écus de ce dépôt monétaire frappés à la Monnaie ordinaire de Paris en 1651, 1652 et 1653. En établissant le catalogue du dépôt monétaire de Montrichard, nous avons remarqué sur certains louis d'or et des demi-louis d'or de Louis XIII que l'étoile avait été gravée sur un point de ponctuation. Il nous avait semblé logique, pour un même millésime de placer les exemplaires sans étoile avant ceux avec étoile. Cette étoile apparaissant en 1641, puis disparaissant en 1642 avant de réapparaître cette même année, nous avions retenu dans le catalogue, sans l'expliquer, qu'il pouvait s'agir d'une marque semestrielle. Les exemplaires sans étoile seraient donc issus de productions du premier semestre, ceux avec une étoile à placer au second semestre. La comparaison avec les comptes de production de la Monnaie du Louvre allait tout à fait dans ce sens. Les comptes de production de l'année 1640 n'ayant pas été tenus semestriellement, il était normal que les exemplaires de 1640 n'aient pas d'étoile. En 1641 et 1642, les comptes de la Monnaie du Louvre ont été tenus en semestres, donnant lieu à des mises en boîte séparées pour chacun des quatre semestres. Pour 1643, deux boîtes ayant été constituées non pas en fonction des semestres, mais selon l'effigie du roi (Louis XIV succédant à Louis XIII), il n'était pas nécessaire de doter les exemplaires d'une étoile. Les productions d'or de l'année 1644 de la Monnaie du Louvre ont également données lieu à deux comptes séparés en semestre, or aucun exemplaire d'or de 1644 ne porte d'étoile. Les exemplaires de 1644 semblent mettre à bas l'hypothèse consistant à considérer cette étoile comme une marque du second semestre ; les étoiles semestrielles auraient-elles été abandonnées en 1643 ? Ne pouvait-il pas s'agir d'un différent d'essayeur ou de tout autre officier – juge-garde, contregarde – pouvant superviser et contrôler les émissions ?

La découverte récente d'un document d'archives nous permet de trancher. Il s'agit du procès-verbal de l'ouverture de la boîte des monnaies d'or frappées par la Monnaie du Louvre durant le premier semestre de 1642<sup>2</sup>. Le 22 août 1642 la boîte fut apportée au comptoir de la Cour des monnaies par Jean Morien, commis garde de la Monnaie du Louvre, l'essayeur commis Germain Danin et Louis Bicheur, commis de Jean Warin à la fabrication. Le conseiller au comptoir, Jacques Michel de La Rochemaillet<sup>3</sup>, procéda à son ouverture le 7 février 1643 : il dénombra 1478 demi-louis, 3078 louis et 4 doubles louis, dont 3 au millésime 1641 ! dont des exemplaires dans une boîte à part contenant 40 demi-louis et 43 louis. Parmi les 40 demi-louis, La Rochemaillet constata que 31 étaient « marquez d'une petite estoile dans la légende après le mot IMP du costé de la croix et 9 marquez aussy d'une petite estoile du costé de la teste seulement ». La présence de doubles louis de 1641, incita La Rochemaillet à vérifier par sondage les millésimes des louis et des demi-louis tous censés être de 1642. Sur un premier échantillon de 100 demi-louis, 15 étaient au millésime 1641 et sur un second échantillon de 100 louis, 10 au millésime 1641 :

2. AN, Z<sup>1b</sup> 409.

3. Avocat au Parlement de Paris, conseiller et général en la Cour des monnaies, pourvu à Rueil-Malmaison le 23 mars 1632. Reçu le 8 mai 1632 en remplacement de René Belon. Parmi ses témoins de moralité, figurent notamment Louis et Scévole de Saint-Marthe, historiographes du roi à Paris (AN, Z<sup>1b</sup> 564). Il céda son office à son frère, René, qui après son décès, le céda en 1650 à Antoine Legras, époux de l'une de ses nièces (AN, Z<sup>1b</sup> 566 ; POPOFF 1999, p. 33, d'après BnF, ms fr. 32356, f<sup>o</sup> 579 v<sup>o</sup> ; CONSTANS 1658, n.p. après page oiiii).

« Parmi les cens louys<sup>4</sup> de ladite boeste par nous retenus et réservez quinze d'iceux dudit millézime 1641 et marquez du costé de la croix d'une petite estoile dans la légende après le mot IMP [figure 8], lesdits quinze louys estant faits de la mesme forme et figure et vraysemblablement sur les mesmes fers qu'avoient esté monnoyez les louys fabriquez audit moulin les derniers six mois de ladite année 1641 et dont la boeste a esté jugée à nostre rapport et des 85 louys restans du millézime 1642 de ladite boeste aurions trouvé les uns marquez d'une estoile du costé et au-dessus de la teste, les autres du costé de la croix, les uns après le mot IMP [figure 10], les estoilez de tous les deux costez et la plupart d'iceux tout semblables aux louys de la boeste à part dont est parlé cy-dessus.

Semblablement, parmi les cent doubles louys<sup>5</sup> de ladite boeste par nous retenus, aurions trouvés dix d'iceux dudit millézime 1641, sçavoir huit estoilez du costé de la croix après le mot IMP [figure 2] et tout semblables aux doubles louys<sup>6</sup> fabriquez audit moulin durant la dernière demye-année 1641 et les deux autres sans estoyle [figure 1], ny de part ny d'autre et par conséquent semblables à ceux de la fabrique de la première demye année 1641, desquelles premières et demye année les boestes auroient esté jugées en ladite Cour, tant à nostre rapport que de celui qui nous auroit précédé en ladite charge du comptoir et des quatre vingts-dix doubles louys restans de ladite boeste du millésime 1642, en aurions trouvé les uns marquez d'estoile du costé de la croix, dans la légende après IMP [figure 5], les autres du mesme costé après VINC [figure 4], seulement les autres du costé et au-dessus de la figure du roy [figure 6], seulement les autres estoilez des deux costez, les autres sans estoile ny de costé, ny d'autre [figure 3] ». (AN, Z<sup>1b</sup> 409).

En dépit d'une certaine confusion dans la boîte de 1642, ces deux passages du procès-verbal de la Rochemaillet confirme notre hypothèse des étoiles semestrielles. Les louis et demi-louis de 1641 sans étoile sont bien du premier semestre et ceux avec étoile du second semestre.

Le 9 février 1643, la procès-verbal fut communiqué à Charles François Dudit<sup>7</sup>, le procureur général de la Cour des monnaies. Dudit demanda à la Cour que le garde Morien, et le tailleur de la Monnaie – certainement Jean Warin – soient assignés à comparaître devant la Cour, notamment « pour savoir d'où provient la <hardiesse> que ledit tailleur s'est donnée de faire des fers et carrez si différens ». Nous n'avons malheureusement pas pu retrouver leurs interrogatoires. Il est toutefois permis de penser que la Cour leur ordonna de ne plus utiliser de telles étoiles semestrielles, ce qui pourrait expliquer leur absence sur les espèces d'or au millésime 1644.

Ce système de marque semestrielle, existe sous une autre forme sur les monnayages d'argent de la Monnaie du Louvre et de la Monnaie dite « de Matignon ». Il est assez complexe et peut varier en fonction de l'atelier émetteur et de l'espèce monnayée ; ainsi retrouve-t-on des étoiles uniquement sur les écus d'argent frappés à la Monnaie du Louvre en 1643 et 1644. Nous détaillerons ce système dans un article consacré aux productions de la période 1640-1645.

4. Demi-louis appelés à l'époque « louis ».

5. Louis appelés à l'époque « doubles louis ».

6. Louis appelés à l'époque « double louis ».

7. Charles François Dudit, seigneur de Plancheville et de Servolles, pourvu le 27 juillet 1638 à Paris et reçu le 31 juillet suivant. Avait auparavant été pourvu le 13 novembre 1637 à Paris et reçu le 10 décembre 1637 en la charge d'avocat général en la Cour des monnaies (AN, Z<sup>1b</sup> 564).



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11





12



15



13



14



16



L'étoile apparaît provisoirement sur de rares louis frappés à la Monnaie du Louvre en 1646 (figure 12)<sup>8</sup>. D'après le registre des délivrances de la Monnaie du Louvre de 1646, il apparaît que cette étoile a été placée sur les louis délivrés entre le 11 mars et le 14 juin 1646. Ces louis ont été frappés sous les juges-gardes Nicolas Stardin<sup>9</sup> et François Guillonneau<sup>10</sup>, commis sous la main du roi verbalement par le premier président de la Cour des monnaies. Afin de différencier cette nouvelle production les juges-gardes indiquent que « pour différent nous avons fait mettre une estoille au-dessus de la teste »<sup>11</sup>. Il ne s'agit pas donc pas d'une étoile semestrielle, mais du différent des juges-gardes.

8. Vente Sincona, Zurich, 25 octobre-31 novembre 2011, n° 4737.

9. Nicolas Stardin, pourvu de l'office de juge-garde de la Monnaie de Paris en juin 1634 à Fontainebleau, et reçu le 27 juin 1634. Avant d'être reçu, il avait notamment travaillé en tant que commis et secrétaire auprès de Monsieur de Lauzon, ancien maître des requêtes et conseiller d'État (AN, Z<sup>1b</sup> 564).

10. Successeur et gendre de Martin Bourgoing, juge-garde de la Monnaie de Paris. Il fut pourvu de l'office de juge-garde de la Monnaie de Paris au mois de juin 1640, à Paris, et fut reçu le 10 juillet suivant (AN, Z<sup>1b</sup> 564).

11. AN, Z<sup>1b</sup> 917.



L'étoile apparaît de nouveau sur certaines monnaies parisiennes plus tardives, aux millésimes 1651 et 1652 frappées sous l'exercice du maître et fermier particulier Jean Bouin<sup>12</sup> avec pour différent « un soucy »<sup>13</sup> (figure 13) et au millésime 1653 émises sous le maître Claude de Montchallon avec pour différent une grappe de raisin (figure 14). Comme pour les années 1641 et 1642, il existe de 1651 à 1653, des exemplaires avec ou sans étoile. Sur l'or, l'étoile est placée avant le FR de la légende du droit (figure 15). Sur l'argent, à l'emplacement du point de ponctuation situé après le D.G de la légende du droit (figure 16).

Mises en boîte	Monnayage d'or			Monnayage d'argent			
Période de frappe	Louis	Demi-louis	Écu	Écu	Demi	Quart	Douzième
1651, 1 <sup>er</sup> janvier au 15 juillet	2319	-	38	2496	1115	-	-
1651, 17 juillet au 31 décembre	2583	28	37	5577	1215	39	28
1652, 1 <sup>er</sup> semestre	1947	184	20	8799	1287	450	450
1652, 2 <sup>e</sup> semestre	1878	134	31	5956	1061	549	1229
1653, 1 <sup>er</sup> semestre	2467	21	13	3409	477	286	900
1653, 2 <sup>e</sup> semestre	1214	14	-	690	382	287	1136

Monnaies mises en boîtes sous l'exercice de Jean Bouin (1651-1652) et de Claude de Montchallon (1653), maîtres et fermiers particuliers de la Monnaie de Paris (d'après AN, Z<sup>1b</sup> 297, 304, 328, 329).

La présence de ces étoiles désignant les exemplaires frappés à Paris durant le second semestre ouvre de nombreuses pistes de recherches. Il faudra désormais regarder avec une attention particulière les exemplaires présentant une étoile. L'étoile semble encore utilisée en 1656 sur des lis d'or<sup>14</sup>, avant d'être abandonnée. Dès la fin des années 1670, un nouveau système de marque semestrielle sera adopté à Paris. Ce n'est qu'en 1786 qu'il sera imposé à l'ensemble des ateliers monétaires du royaume.

## Bibliographie

- CLAIRAND *et alii* 2015 : A. CLAIRAND, J. JAMBU, J.-Y. KIND, *Le trésor de Montrichard (Loir-et-Cher), vers 1661-1662*, RN 172, 2015, p. 9-38.
- CONSTANS 1658 : G. CONSTANS, *Traité de la Cour des monnoyes et de l'estendue de sa jurisdiction*, Paris, 1658.
- POPOFF 1999 : M. POPOFF, *Les gens de la Cour des Monnaies. Listes, notices et armoiries, Cahiers numismatiques*, 140, juin 1999, p. 25-43.

12. Bail accordé le 4 juillet 1648, au forfait annuel de 8 766 livres 13 sols 4 deniers, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1648. Première délivrance le 3 décembre 1648, dernière le 11 janvier 1653 (AN, Z<sup>1b</sup> 328, 410).

13. AN, Z<sup>1b</sup> 917.

14. Cf. notamment, BnF, coll. Beistegui, n° 328, 4,04 g, 6 h, vente sur offres Albuquerque, 14 décembre 1997, n° 38, 4,02 g.

## CORRESPONDANCES

Jean-Claude RICHARD RALITE\*

### Une imitation d'une drachme grecque de Sinope et les monnaies de l'oppidum de Villasavary (Aude)<sup>1</sup>

Au lieu-dit l'Aggréable (Villasavary, Aude) les recherches conduites par Michel Passelac et Guy Rancoule entre 1982 et 1989 ont livré un important matériel archéologique qui a permis de mettre en lumière une occupation depuis le Chalcolithique / Âge du Bronze, avec quelques rares traces d'une occupation aux IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles avant J.-C., jusqu'à un abandon au milieu du I<sup>er</sup> siècle après J.-C.<sup>2</sup> En surface et dans les vestiges d'habitat de la dernière phase, datée par de la céramologie campanienne A et B, des amphores Dressel 1A et 1B, des céramiques tournées et non tournées régionales, quelques monnaies ont été mises au jour dont, en surface, une monnaie d'argent qui présente :



Figure 1 - La monnaie de Villasavary (cliché : C. Lopez).

D/ Dans un grènetis, tête à gauche, les cheveux dans un sphendonné.

Sur cet exemplaire les boucles d'oreille et le collier ne sont pas visibles

R/ Un aigle volant à gauche, les ailes déployées, sur un dauphin à gauche. À l'exergue : traces de la légende : CINΩ, entre les ailes et le corps de l'aigle : traces de lettres (qui, sur les monnaies originales, constituent des noms de magistrats).

*Renseignements techniques* : argent ; 4,76 g ; module : 17/17,5 ; épaisseur : 3,5 ; direction des coins : 1. Le flan présente des points creux et arrachements qui peuvent laisser penser, à défaut d'une analyse métallographique, à une monnaie fourrée.

*Références* : H. Nicolet, *Syllogenummorum graecorum, France, Bibliothèque nationale, Cabinet des Médailles, collection J. et M. Delepierre*, Paris, 1983, nos 2482-2489 ; M. Price, *Sylloge nummorum graecorum, IX, The British Museum, I, The Black Sea*, London, 1993, nos 1405-1435 : Sinope vers 410-350 avant J.-C.

\* Directeur de recherche (hre) au CNRS, Centre Camille Jullian, Université d'Aix-en-Provence, 34jcr@orange.fr.

1. Notre reconnaissance est grande envers les collègues auxquels, dans un premier temps, avait été soumise cette monnaie et qui nous ont apporté des renseignements sur les émissions de Sinope : R. Ashton (NC London), J.-M. Doyen (CEN Bruxelles), J. Fournier (EFA, Athènes), S. Nieto (CNRS / Orléans). Nous remercions C. Lopez pour la photographie directe de l'original si mal empreint et la firme CGB qui nous a autorisé à utiliser pour l'illustration une belle drachme de son fonds. Et surtout, pour l'histoire même de Sinope, Cl Barat qui a bien voulu nous transmettre ses publications.
2. OURNAC *et alii* 2009, p. 493-494.

La ville de Sinope, préfecture de la province de même nom, est située sur l'isthme d'une péninsule au milieu de la côte sud de la Mer Noire (ancienne Asie Mineure, Turquie) : il s'agit de la plus ancienne colonie de la ville grecque de Milet. Cette ville s'est développée depuis la fin du VIII<sup>e</sup>/début du VII<sup>e</sup> siècle avant J.-C. La fonction principale était celle de l'aboutissement d'une route caravanière entre l'Euphrate et la mer Noire et elle a frappé un monnayage d'argent de qualité. Jusqu'à la fin du IV<sup>e</sup> siècle elle a échappé à la domination perse, avant de devenir la capitale du royaume Pontique puis d'être conquise en 70 avec l'établissement d'une colonie romaine en 47<sup>3</sup>.

Elle est connue aussi pour avoir diffusé un sulfate d'arsenic de Cappadoce, une terre rouge appelée Sinopic, un quartz hématoïde, utilisé dans les chantiers navals et comme couche d'apprêt de peinture. Curieusement la couleur originale rouge a donné, au Moyen Âge, la couleur du sinople héraldique : verte.



Figure 2 - Monnaie de Sinope.

*Commentaires* : cet exemplaire est usé, le droit n'est pas suffisamment empreint, le revers est décentré vers le haut et les légendes peu visibles. Il est donc possible de se demander s'il s'agit d'un original qui a longtemps circulé ou d'une imitation orientale ou occidentale. Pour cette dernière possibilité, aucun autre exemplaire n'a été, à ce jour, signalé en Gaule.

L'hypothèse d'une imitation dans le Sud-Ouest de la Gaule peut s'inscrire dans un ensemble d'imitations bien connues (avec une métrologie supérieure à 4 g, également), inspirées des drachmes au Pégase ou au cheval d'Ampurias, des drachmes à la rose de Rodhe (Rosas) ou même de la drachme lourde de Marseille. Elles sont généralement datées des IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles avant J.-C., à un moment où, ailleurs, seules des émissions d'or voyaient le jour. Cette hypothèse expliquerait qu'à ce jour cette monnaie est, sous bénéfice d'inventaire, la seule connue dans tout le Sud-Ouest, et qu'à partir des années 200, avec le changement de métrologie, elle n'avait plus un cours « normal » à l'exception de son poids et de sa valeur métal.

En même temps que cette monnaie ont été découvertes<sup>4</sup> (2) :

- une obole de Marseille (type OBM 8 : 350-150 av. J.-C.) ;
- une drachme de Marseille (type DRM 55-28 : 90-50 av. J.-C.) ;
- trois petits bronzes de Marseille au taureau cornupète (type PBM 50, 53-66 et X : 120/80, 100/50 ; 100/70 av. J.-C.) ;

3. AKURGAL 1976, p. 842 ; BARAT 2009, p. 351-375 ; PASTOUREAU 2013, p. 126-128.

4. FEUGERE 2011, p. 632.

- un potin au long cou (PTM 230 : 75/25 av. J.-C.) ;
- trois monnaies à la croix (DCR 73, DCR 75 et DCR 81) ;
- une monnaie des Neroncen (IBL 2449 : 150/75 av. J.-C.) ;
- deux monnaies de bronze d'Ibiza (EBU 19 : 100/25) ;
- un denier de la République romaine (RDN 348-1 : 87 av. J.-C.).

À l'exception donc de l'obole ancienne de Marseille mais qui a pu longtemps circuler, toutes ces monnaies se situent entre la fin du II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. et le règne d'Auguste, donc très largement au-delà de la datation de notre monnaie. Cela nous permet de penser qu'il ne pouvait s'agir que d'un résidu d'une circulation antérieure, conservée pour sa valeur argent.

La présence de monnaies grecques en Occident est connue depuis longtemps mais elle se réduit souvent à de simples exemplaires, d'argent ou de bronze, agrégés à la circulation locale qui peut être, seulement, celle de la fin de la période préaugustéenne<sup>5</sup>.

Grâce donc à cette drachme de Villasavary<sup>6</sup> la cartographie chronologique de la circulation, qui reste cependant très limitée, des monnaies grecques ou d'imitation en Gaule se complète peu à peu.

## Bibliographie

- AKURGAL 1976 : E. AKURGAL, Sinope, *The Princeton encyclopedia of classical sites*, Princeton, 1976.
- BAR 1996 : M. BAR, *Monnaies grecques et assimilées trouvées en Belgique*, Bruxelles, 1991 et Suppléments 1996 et 2002.
- BARAT 2009 : Cl. BARAT, Sinope et ses relations avec la péninsule anatolienne : réseaux, échanges des biens et des hommes, *L'Asie Mineure dans l'Antiquité, échanges, populations et territoire*, Rennes, 2009, p. 351-375.
- FEUGERE 2011 : M. FEUGÈRE, *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne*, Montagnac / Paris, 2011.
- OURNAC et alii 2009 : P. OURNAC, M. PASSELAC, G. RANCOULE, *Carte archéologique de la Gaule, L'Aude, 11/2*, Paris, 2009.
- PASTOUREAU 2013 : M. PASTOUREAU, *Vert : histoire d'une couleur*, Paris, 2013

5. BAR 1991.

6. Nous remercions vivement M. Passelac, qui a dirigé la fouille du site, d'avoir bien voulu mettre à notre disposition ces monnaies ainsi que G. Rancoule, fouilleur du site et bon connaisseur des découvertes de monnaies dans le département de l'Aude.

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2016

Président : M. Michel Amandry.

Membres présents : M<sup>mes</sup> et MM. F. Arbez, S. Berger, M. Bompaire, Fr. Boursier, Chr. Charlet, M. Chauveau, A. Clairand, J.-P. Garnier, G. Gautier, P.-O. Hochard, A. Hostein, M. Hourlier, J. Jambu, Y. Jézéquel, C. Morrisson, J. Olivier, J.-Cl. Pruja, A. Ronde, S. de Turckheim-Pey, N. Verzéa, P. Villemur, R. Wack, Fr. Wojan.

Membres excusés : A. Bourgeois, Fr. Duyrat, C. Grandjean, L. Lariche, S. Nieto-Pelletier, L. Stefanini, A. Suspène.

## **BSFN**

Aucun procès-verbal n'est à adopter ce mois-ci.

## **Candidatures**

Quatre nouvelles candidatures sont présentées :

- M. Steeve Achache, parrainée par MM. Marc Bompaire et Jérôme Jambu ;
- M. Pierre-René Bauquis, parrainée par MM. Laurent Schmitt et Thierry Parsy ;
- M. Nicolas Joniaux, parrainée par MM. Jérôme Jambu et Christian Charlet ;
- M<sup>me</sup> Arianna d'Ottone, parrainée par M<sup>me</sup> Frédérique Duyrat et M. Michel Amandry.

## **Élections**

La candidature présentée lors de la séance de novembre est soumise au vote de l'assemblée. M. Pierre Assenmaker est élu membre correspondant étranger à l'unanimité.

## **Annonces**

Le président a le plaisir de féliciter, au nom de la SFN, M<sup>me</sup> Sylvia Nieto-Pelletier, qui a soutenu le 21 novembre dernier à l'École Pratique des Hautes Études (EPHE) son habilitation à diriger des recherches, avec un mémoire intitulé : « Pratiques monétaires en Gaule au second Âge du Fer. Approche pluridisciplinaire ».

De nouvelles félicitations sont adressées ensuite à deux membres correspondants de la SFN, qui viennent de soutenir leur thèse de doctorat : M. Charles Parisot-Sillon, à l'université d'Orléans-IRAMAT-Centre Ernest Babelon, et M. Dorian Bocciarelli, à l'université Paris-Sorbonne. Leurs travaux étaient intitulés respectivement « *Neruus belli*. Argent monnayé, guerre et intégration en Occident nord-méditerranéen (c. 200-c. 40 a.C.) » et « Le principat de Galba : étude historique et numismatique ».

Le président annonce que, à partir de la séance de janvier 2017, la SFN devrait réintégrer le quadrilatère Richelieu de la BnF (entrée au 58 rue de Richelieu). Les réunions se dérouleront dans une des salles de réception du bâtiment central. Le président conseille de consulter régulièrement le site Internet de la SFN pour suivre les mises à jour relatives à l'avancée et à la fin des travaux.

Le président signale que différentes conférences vont avoir lieu dans les prochaines semaines :

- Jeudi 8 décembre, M. Stéphane Martin parlera de « L'épigraphie monétaire gauloise, une source historique majeure », à l'université Lille III (atelier épigraphie et numismatique : « Expression et réception du pouvoir impérial ») ;
- le même jour, M. Christian-Georges Schwentzel traitera des « Monnaies de Cléopâtre, entre tradition et innovation », dans la salle Mariette de l'INHA ;
- Jeudi 15 décembre, dans le cadre du séminaire de M. Antony Hostein (« Histoire monétaire du monde romain »), dans la salle de l'EPHE de l'INHA, M. Pierre-Olivier Hochard présentera une conférence intitulée « Les monnayages provinciaux de Lydie au III<sup>e</sup> siècle : des marqueurs de la romanisation ? » ;
- Jeudi 26 janvier 2017, M. Jérôme Jambu évoquera « La permanence de l'Antique dans la numismatique moderne. Utilisation, interprétation et appropriation des symboles du pouvoir impérial par les princes européens » dans le cadre de l'atelier épigraphie et numismatique de l'Université Lille III (« Expression et réception du pouvoir impérial »).

Le président rappelle ensuite que la séance ordinaire de la SFN du 4 février 2017 sera entièrement consacrée à Madame Cécile Morrisson. Le programme est disponible sur le site Internet de la SFN. L'Assemblée générale de la SFN aura lieu le samedi 4 mars 2017. Les prochaines Journées numismatiques se dérouleront à Perpignan (Pyrénées-Orientales), du 2 au 4 juin 2017 (week-end de Pentecôte).

Le président a enfin la tristesse d'annoncer les décès de MM. John Casey, numismate britannique, et de M. Salah Ben Souilah, ancien membre de la SFN.

M<sup>me</sup> Cécile Morrisson prononce la nécrologie suivante en hommage à M. Casey

« John Casey (1935-2016) est décédé à Londres à l'âge de 80 ans. Il fut l'un des pionniers d'une numismatique tournée vers l'étude du contexte archéologique, qui inspire aujourd'hui par exemple le *Journal d'archéologie numismatique*. Il avait commencé par collaborer à des fouilles de sauvetage à Londres alors qu'il était assistant bibliothécaire à l'Institute of Bankers. Il suivit alors quatre ans de cours du soir en vue du diplôme de l'Institute of Archaeology, puis obtint un master de l'Université de Cardiff et fit ensuite toute sa carrière comme Lecturer d'archéologie à l'université de Durham. Il publia avec R. Reece les actes du colloque *Coins and the Archaeologist* (1974) qui devint vite une sorte de classique en la matière au point de connaître une seconde édition en 1988. Il en avait incorporé la matière dans son excellent manuel *Understanding Ancient Coins* (1986). Il consacra une grande partie de son activité aux trouvailles romaines des sites britanniques (cf. son édition des études consacrées à *The End of Roman Britain*, BAR BS 71, 1979, v. c.-r. de M. Amandry, RN 1981, 159-160), et plus tard à des collections de musées turcs révélatrices de la circulation locale



comme celles de Sinope (*A Catalogue of the Greek, Roman and Byzantine Coins in Sinop Museum (Turkey) and Related Historical and Numismatic Studies*, London, 2010 ; v. c.-r. de M. Amandry, *RN* 2011, p. 552-555). Il est connu des numismates français surtout sans doute pour son livre méticuleux sur *Carausius and Allectus: The British Usurpers* (1994), même si sa localisation du troisième atelier de Carausius en Bretagne a été contestée en faveur de Rouen par B. Beaujard et H. Huvelin sur la base des trouvailles continentales (*RN* 1985 avec réf.). Il avait constitué à des fins pédagogiques une petite collection de monnaies grecques, romaines provinciales et byzantines qui a été mise en vente récemment (2 décembre 2016) par Morton and Eden - dont le catalogue est introduit par une nécrologie due à S. Bendall, son ami depuis plus de quarante ans. Le produit de la vente sera versé selon sa volonté à différentes sociétés savantes dont la Royal et la British Numismatic Society. Sa nécrologie a été publiée dans le Bulletin en ligne de la Society of Antiquaries qui lui consacra une journée au printemps 2017 ».

## Communications

MM. Michel Amandry, René Wack (avec Arnaud Clairand), Fernand Arbez, Christian Charlet (avec Fernand Arbez, Arnaud Clairand et Jean-Yves Kind), et Arnaud Clairand, prononcent tour à tour leur communication.

À l'issue de celles-ci, le président remercie les intervenants et l'assemblée, puis déclare la séance close.

# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

---

## TARIFS POUR 2016

### Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger) .....	26 €
Membres titulaires .....	34 €

**Droit de première inscription** ..... 8 €

### Abonnement au *BSFN*

#### Membres de la SFN

France .....	28 €
Étranger .....	34 €

#### Non membres de la SFN

France .....	40 €
Étranger .....	45 €

Vente au numéro ..... 5 €

**Changement d'adresse** ..... 1,50 €

Compte bancaire      BRED Paris Bourse  
Code BIC                BRED FRPPXXX  
N° IBAN                 FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

---

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique  
10 numéros par an — ISSN 0037-9344  
N° de Commission paritaire de Presse : 0515 G 84906

### Société Française de Numismatique

*Reconnue d'utilité publique*

Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris

<http://www.sfnumismatique.org> | [sfnum@hotmail.fr](mailto:sfnum@hotmail.fr)

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Michel AMANDRY

Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD ([pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr](mailto:pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr))

Préresse : Fabien TESSIER

Imprimerie France-Quercy – Mercuès

